

Compte rendu Rendez-Vous de l'agence du 27 janvier 2010

« Démarche participative et co-production de projet : exemple du schéma d'aménagement et de développement du site portuaire de Morlaix », tel était le thème du rendez-vous de l'agence qui s'est tenu le 27 janvier 2010. Cette expérience concluante sur l'implication des habitants dans la production d'un programme urbain a été présentée par Philippe Mazeas et Philippe Lannuzel de l'agence d'urbanisme de Brest et par Isabelle Durand du cabinet « Coordi+ » qui anime la démarche.

L'implication des citoyens dans l'élaboration de projets d'aménagements s'impose de plus en plus comme une question de société, liée au concept même de gouvernance et de développement durable. Celle-ci peut prendre différentes formes et recouvre des degrés divers : l'information, la consultation, la concertation, la participation. Dans la plupart des cas, la phase de concertation intervient une fois les grandes lignes des projets arrêtées et fait suite à une obligation réglementaire.

Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement du site portuaire, l'agglomération de Morlaix a choisi d'expérimenter une démarche nouvelle de performance participative qui privilégie l'écoute et la prise en compte des besoins de la population, en amont du projet.

Le contexte

Le site portuaire de Morlaix, aujourd'hui reconverti en port de plaisance, constitue un élément patrimonial majeur et un lieu emblématique pour l'agglomération. Pourtant la relation entre la ville et le port est aujourd'hui ténue (faible animation, perte du rôle économique) et des investissements lourds sont nécessaires pour une remise

à niveau du site (accès nautique, état des quais, envasement). Le débat a tendance à se cristalliser autour des problématiques d'envasement.

La complexité de la relation ville-port provient aussi de la concentration d'usages et d'acteurs multiples, dont il convient d'organiser et d'harmoniser la cohabitation sur un espace convoité mais restreint.

C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération a confié à l'agence d'urbanisme du Pays de Brest la réalisation d'un schéma d'aménagement, porteur d'une vision globale, cohérente et partagée entre les différents acteurs du projet (usagers, élus et techniciens).

La méthode AGIL : « agir en liens pour le projet qui fait sens »

La gouvernance de projet repose sur l'articulation entre trois entités, dont les rôles sont clairement définis, et qui s'alimentent entre elles.

- L'atelier de coproduction, au cœur du dispositif, réunit une vingtaine de participants issus de la société civile (historien, commerçant...) et identifiés par le maître d'ouvrage. Son rôle consiste à formuler des hypothèses d'aménagement, en mesurant l'implication des choix effectués à moyen et long terme, à l'instar d'un cabinet d'études professionnel.
- Le comité technique valide (ou non) la faisabilité opérationnelle des suggestions émises par l'atelier de coproduction, explicite les contraintes techniques, réglementaires, financières
- Le comité de pilotage politique, est l'instance décisionnelle, in fine.

Un cabinet spécialisé, « Coordi + », recueille et analyse les perceptions, pratiques, projections des membres de l'atelier, anime la démarche d'atelier et joue ainsi un rôle de médiateur entre les différentes parties prenantes.

Le processus de coproduction se déroule sur une période de six mois, avec un rythme mensuel, sur le lieu de l'étude.

L'atelier de coproduction est à la fois un lieu d'échange, de réflexion, de concertation, de partage de connaissance et de créativité. Avant chaque atelier, des entretiens qualitatifs individuels croisant des regards multiples (nautique, loisir, résidentiel, économique, culturel, historique) permettent d'identifier des mots clés et des thèmes à développer. Chaque thème est ensuite restitué, débattu, enrichi collectivement et traduit par une « formule qui fait sens » (par exemple : « redynamiser le port car il s'agit d'une réflexion et d'un élément vital pour l'identité et le rayonnement de Morlaix »).

L'ensemble de ces formules alimente les différents portraits d'un diagnostic partagé du territoire (identité, vocation, intérêt du projet d'aménagement).

Des maquettes sur plan sont réalisées par les habitants calquant finalement les méthodes d'un atelier d'urbanisme, et traçant les lignes directrices d'une programmation urbaine.

La restitution du projet

Ce travail collectif, encore en cours d'élaboration, sera formalisé par une proposition écrite et graphique constituant le schéma d'aménagement et de développement.

Ce document localisera et définira la nature des lieux d'intensité urbaine, générateurs de flux entre la ville et le port. Il identifiera et caractérisera les espaces d'interventions à restructurer ou à réhabiliter, précisera les éléments de programme inhérents aux fonctions majeures du site. Il comportera également des orientations concernant l'animation économique, culturelle et événementielle.



De gauche à droite : Philippe Mazeas - Adeupa ; Isabelle Durand - Coordi+ ; Philippe Lannuzel - Adeupa

Éléments du débat

La mise en place d'une telle démarche présente des avantages :

- écoute de la demande,
- mise en débats des questions pour mieux les résoudre,
- adéquations aux besoins de réalisations,
- meilleure appropriation des projets,
- pédagogie réciproque des élus, des techniciens et des habitants sur la gestion de la cité,
- apport d'un nouveau regard de la part des habitants, tout aussi pertinent que celui de professionnels, et enrichissement du projet par ces différents points de vue.

Elle peut ainsi permettre de déverrouiller en amont des potentielles situations de blocage.

S'il n'existe pas de « méthode clé en main », quelques règles de base s'imposent :

- énoncé très clair des règles du jeu et du processus final de décision (qui revient aux élus),
- composition optimale du groupe d'habitants, de manière à éviter des effets de tribune ou d'appropriation,
- bonne diffusion de l'information, notamment auprès des techniciens des collectivités.

Contacts

- Adrn : Claire Victoire : 02.40.00.36.99
- Adeupa : Philippe Mazeas : 02.98.33.51.80
Philippe Lannuzel : 02.98.33.51.88
- Coordi + : Isabelle Durand : 02.97.66.65.01



Agence pour le développement durable de la région nazairienne
109 Centre République - BP 326 - 44 615 Saint-Nazaire Cedex
www.addrn.fr